

# RÈGLEMENT : DH URBaine OH Pétard FESTIVAL Buis-les-Baronnies 2025



## 1 - Affiliation et assurance

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance en responsabilité civile.

Chaque compétiteur doit être engagé régulièrement : **Il doit être titulaire d'une licence FFC en cours de validité, ou doit présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition.** Celui-ci doit **dater de moins d'un an** à la date de l'épreuve. Il doit être envoyé par email à l'association : [asso.ohpetard@gmail.com](mailto:asso.ohpetard@gmail.com) ou à déposer sur la plateforme d'inscription avant le 22 septembre 2025.

**Par l'acceptation de ce règlement, le participant décharge l'association Oh Pétard de toute responsabilité en cas de dommage reçu ou commis, matériel ou physique ayant lieu pendant la journée de la manifestation, soit, le samedi 27 septembre 2025 de 7h00 à 19h00.**

## 2 - Inscription

L'âge minimum des participants est de **16 ans révolus au 27 septembre 2025**, une autorisation parentale ainsi qu'une décharge de responsabilité sera demandée pour les mineurs.

L'inscription s'effectue sur la plateforme Helloasso : (lien : <https://www.helloasso.com/associations/association-oh-petard/boutiques/inscription-challenge-dh-urbaine-oh-petard-festival>

Tél et email de l'organisation : (+33) 6 85 12 54 05

Inscription sur place possible si places restantes le samedi 27 septembre 2025 de 7h à 8h. Le participant devra être en capacité de fournir à l'organisateur tous les documents nécessaires à son inscription.

Nombre d'inscriptions limité à 70 pilotes. L'inscription vaut acceptation du règlement dans son intégralité.

#### Dossier d'inscription.

Ce dossier comprend :

- L'inscription et le paiement en ligne
- Un certificat médical de moins d'un an à la date de la course pour les non-licenciés ou une copie de la licence FFC à jour. L'un comme l'autre sont à envoyer par courrier à : Association Oh Pétard

374 Route de Buis les Baronnies, 26170 La Roche sur le Buis.

Ou par mail à [asso.ohpetard@gmail.com](mailto:asso.ohpetard@gmail.com),

Ou à télécharger sur la plateforme Helloasso lors de l'inscription, **avant le 27 septembre 2025 8h00.**

Les concurrents n'ayant pas fourni leur certificat médical ou copie de licence à cette date verront leur inscription annulée sans possibilité de remboursement, même s'ils ont souscrit à l'assurance annulation.

- Une autorisation parentale ainsi qu'une décharge de responsabilité pour les participants âgés de 16 ans à 18 ans le 27 septembre 2025.

#### Tarifs, assurance annulation :

- Le montant de l'inscription est de 30.00 euros. Ce prix comprend la remontée en navette au point de départ de la course, ainsi que le repas pour les pilotes. Un tarif de 40.00 euros est proposé comprenant un accès à la soirée concert le soir du 27 septembre 2025.

#### **• GARANTIE INDIVIDUELLE ANNULATION**

Un remboursement intégral pourra être mis en place sous demande par mail à l'adresse : [asso.ohpetard@gmail.com](mailto:asso.ohpetard@gmail.com) dans les 72h avant le début de la manifestation, soit le 24 septembre 2025 à 8h00. En cas d'annulation générale ou de report de l'événement, c'est le règlement de l'épreuve ou les conditions particulières décidées par l'équipe organisatrice qui s'applique.

- Aucun échange de plaques avec une tierce personne n'est accepté. Toute personne étant prise en flagrant délit d'échange de plaque lors du retrait des plaques ou pendant la course verra immédiatement annulée sa participation sans aucun remboursement possible.

## 3 - Participation

La participation de chaque concurrent inscrit est soumise au respect des conditions suivantes

### Matériel obligatoire :

- Casque intégral monobloc
- Genouillères
- Gants longs
- Dorsale
- Vélo comportant une suspension avant et arrière minimum
- Coudières

Aucun manquement ne sera toléré au départ, une vérification sera effectuée par le directeur de course.

Les VAE (vélo à assistance) sont interdits sauf si le pilote retire la batterie du vélo.

### Plaque de cadre :

Les plaques de cadre seront à apposer sur le guidon du vélo et devront rester accrochées sur celui-ci toute la journée (même entre les descentes), à partir du retrait de celles-ci jusqu'à la fin des courses, 19h00.

### Accès salle des fêtes La Palun (concert) :

Pour les participants ayant pris un pass “DH + Concert”, un listing sera fait. Il suffira au participant de donner son nom et justifier de son identité à l'entrée de la salle des fêtes de La Palun.

## 4 - Déroulement de la journée

**Rappel sur la nature de la discipline : La Descente (DH) urbaine est une discipline extrême du VTT, engageante physiquement et techniquement. Elle se déroule sur un parcours aménagé en milieu urbain, souvent ponctué d'escaliers, de sauts, de virages serrés et d'obstacles artificiels. Nous rappelons à tous les participants que la pratique de la DH, en particulier en environnement urbain, n'est pas anodine. Elle comporte des risques importants de chute, de blessure, voire d'accident grave. Chaque pilote doit avoir conscience de ces dangers**

De 8h30 à 9h30, les participants devront obligatoirement participer à une reconnaissance du parcours à pied (track walk) sous la responsabilité du directeur de la course. La journée sera composée d'un nombre libre de descentes le matin, de 9h00 à 12h00; 2 descentes l'après-midi (à partir de 13h30) pour les qualifications et enfin une dernière pour les 20 meilleurs chronos.

La matinée, une rotation continue de la navette assurera l'échauffement des pilotes qui sera libre, mais sans plusieurs départs d'athlètes en même temps.

Les premières descentes chronométrées commenceront dès l'après-midi.

Celle-ci permettra d'élaborer un premier classement pour les qualifications de l'après-midi. Les deux manches suivantes seront également chronométrées et donc qualificatives. Le meilleur temps des trois descentes de qualification sera retenu afin de constituer un premier classement. Les 10 premiers de ce classement participeront à une ultime descente (finale) afin de déterminer le classement du TOP 20.

Fermeture de la course pour le pause repas de 12h à 13h.

L'assistance médicale de la journée sera assurée par une équipe de secours professionnelle missionnée spécialement pour l'événement. Il sera demandé aux pilotes un très grand respect envers les différentes équipes de secours ainsi qu'une écoute de leurs conseils.

## **5 - Retrait des plaques de cadres**

Les plaques de cadre sont à retirer au village (place aux Herbes, 26170 Buis-les-Baronnies) le samedi matin de 7h00 à 8h00: attention reconnaissance du parcours à pied obligatoire à 8h30.

Avant les épreuves, l'association Oh Pétard, tiendra les participants informés des points suivants :

- Heure de départ,
- Situation des points délicats,
- Météorologie prévue,

## **6 - Retrait des tickets repas**

Les pilotes ayant réservé leur repas lors de leur inscription se verront remettre un ticket repas dès leur arrivée. Ce ticket est à conserver et à utiliser à la Cantine du festival située

place aux Herbes, sur les horaires d'ouverture. Les participants devront informer les bénévoles de la cantine si intolérance et/ou allergies alimentaires.

## **7 - Accès concert “La Palun”**

Pour les pilotes ayant pris un accès Concert lors de leur inscription, un listing sera fait et remis aux bénévoles en charge de vérifier les entrées à la salle des fêtes de La Palun. Il suffira au participant de donner son nom et justifier de son identité à l'entrée pour pouvoir entrer.

## **8 - Briefing d'avant course**

À 9h00 un dernier briefing sera tenu afin de rappeler aux participants :

- Les consignes de sécurité,
- Toute autre information que l'organisateur jugera utile de communiquer.

Ce briefing n'excédera pas 10 minutes. Toutefois, si des éléments nouveaux ou importants devaient être communiqués aux concurrents et réclamer toute leur attention, (exemple : modification de dernière minute de l'itinéraire initial...), le départ serait retardé et un briefing spécial organisé, de façon à s'assurer de la parfaite écoute de tous les concurrents.

## **9 - Départ**

La remontée en haut du parcours sera assurée par les navettes de l'organisation. L'accès aux navettes est libre le matin, le premier pilote arrivé dans la file d'attente sera le premier à monter, le deuxième arrivé sera le deuxième à monter ... ainsi de suite toute la matinée. L'après-midi l'accès des navettes sera attribué en fonction de l'ordre de départ. Les heures de départ seront données au village (place aux Herbes) à partir de 13h00.

Attention, les navettes sont exclusivement réservées aux personnes inscrites.

Nous rappelons que les bénévoles conducteurs de navettes ne sont pas responsables de la mise en place et de la tenue du vélo du pilote, le pilote est responsable de son vélo et matériel. Nos bénévoles conduisent toute la journée pour vous, merci d'être courtois et respectueux envers eux.

## **10 - Motifs de disqualification**

Refus de se soumettre aux contrôles du matériel obligatoire, à une décision du directeur de course ou des équipes de secours Disqualification
Refus de se soumettre au contrôle antidopage Disqualification
Non-assistance à personne en danger/difficulté Disqualification
Élimination sauvage de ses déchets Disqualification
Non-respect des bénévoles ou des équipes de l'organisation (prestataires, secours, etc) Disqualification

## 11 - Abandons

Sauf en cas de blessure, les coureurs devront rejoindre la ligne d'arrivée pour abandonner et avertir l'organisation (place aux Herbes).  
Les équipes de secours présentes sur la descente sont habilitées à retirer mettre hors course un pilote, après concertation avec le pilote et la direction de l'événement.

## 12 - Réclamations

Le jury est seul juge du bon déroulement des épreuves. Il est composé de plusieurs membres de l'association Oh Pétard en charge du bon déroulé de l'événement.

Toute réclamation doit être envoyée par écrit, lettre postale ou e-mail et adressée à : Association Oh Pétard, 374 Route de Buis les Baronnies, 26170 La Roche sur le Buis / [asso.ohpetard@gmail.com](mailto:asso.ohpetard@gmail.com)

## 13 - Modifications du parcours, annulation de la course

En cas de conditions météo présentant un danger pour la sécurité des participants et des bénévoles (fortes chutes de pluie, risque de tempêtes, incendies ...) ou de catastrophes naturelles, l'organisation se réserve le droit de modifier sans préavis le parcours (parcours de repli) ou annuler l'événement. Quelle que soit la décision, aucun remboursement n'est possible.

Le départ pourra être retardé de 5h heures maximum ; il sera annulé si les conditions météo ne s'améliorent pas.

Dans le cas d'une annulation complète ne dépendant pas de notre volonté (décision préfectorale ou autre) aucun remboursement n'est prévu.

## **14 - Classements et récompenses**

Il y aura une récompense pour les 3 premiers pilotes homme et femme.

Il n'y aura aucun cumul de récompense.

La remise des lots se fera à 19h00 sur le village (place aux Herbes)

## **15 - Droits à l'image et respect du règlement**

Par son inscription, le participant s'engage à respecter le règlement dans son intégralité et déclare renoncer à ses droits à l'image. Il ne pourra réclamer aucune contrepartie financière des images prises de lui avant, pendant et après les courses et de leurs utilisations par l'organisation et ses partenaires.

## **16 - Accès aux informations**

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés, les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification des données à caractère personnel les concernant. Ils peuvent également demander la non-publication des données nominatives des résultats dans la presse et sur internet.